

Observatoire

DES COMMUNES EN MARTINIQUE

2023



INTRODUCTION



Editorial

.....

Pour cette quatrième édition de l'Observatoire des communes de Martinique, l'Agence Française de Développement (l'AFD) a souhaité un support plus synthétique et visuellement engageant, dans une ère où le public recherche de l'information claire, concise tout en demeurant solide et précise.

Nous avons conçu ce nouveau format en demeurant fidèles à notre objectif premier de renforcement de la qualité du dialogue avec les élus et les services financiers et techniques des communes, en accordant également une importance particulière à l'information du grand public. Nous continuons ainsi à mettre en lumière les données financières clés des communes martiniquaises pour l'exercice 2022. Afin d'assurer une compréhension fluide et intuitive, nous avons enrichi notre publication avec des infographies détaillées et des études de cas soigneusement choisies pour leur pertinence.

Pour que chaque concept soit accessible et compréhensible par tous, un glossaire exhaustif est annexé au document. Une Foire Aux Questions (FAQ) est également mise à disposition pour dissiper les doutes et répondre aux questions fréquemment posées. Le tout étant articulé dans un langage simple, avec un fort accent mis sur l'enseignement des sujets abordés, assurant ainsi à chacun une bonne compréhension de la situation des finances des 34 communes de Martinique.

L'AFD s'est donnée pour mission de soutenir activement toutes les collectivités du territoire dans l'élaboration et la concrétisation de leurs projets d'investissement. L'Observatoire des communes est le reflet de cet engagement : il vise à fournir aux élus une perspective stratégique alignée sur les objectifs de développement durable qui sont le cœur même de l'ambition et de l'activité de l'AFD. Nous sommes convaincus que c'est en approfondissant la compréhension des finances locales et les possibilités d'optimisation des recettes et des dépenses publiques que les communes martiniquaises pourront exercer une influence positive sur le développement du Territoire, un objectif que nous soutenons avec détermination.

Guillaume Chiron

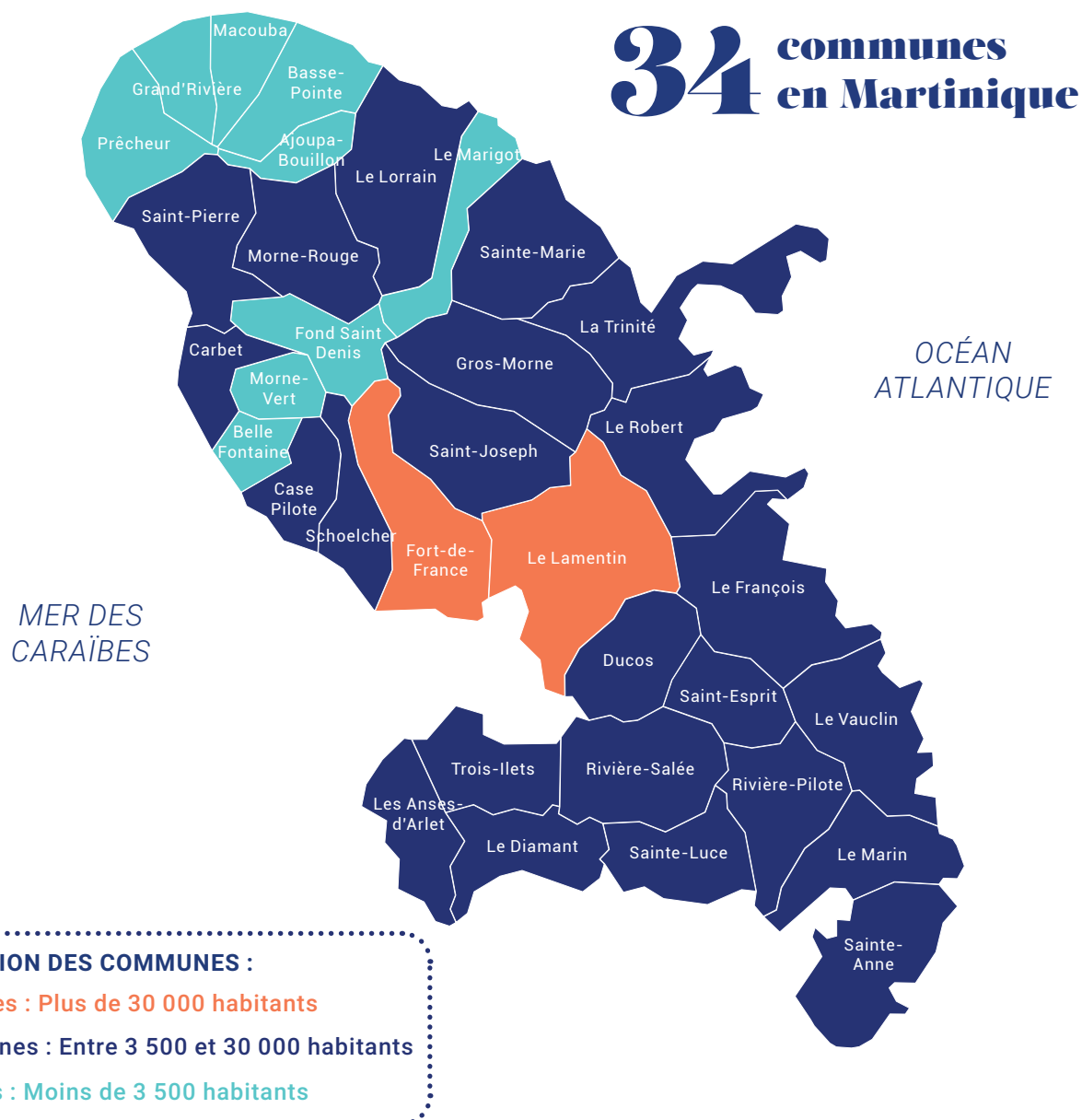
Directeur de l'agence AFD en Martinique

Méthodologie de l'Observatoire

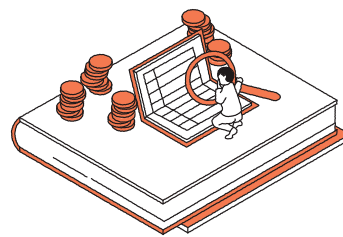
L'Observatoire des communes de 2023 concerne les 34 communes et se focalise sur l'analyse de l'exercice 2022. Il s'appuie sur une étude de la situation rétrospective des communes menée entre juillet et décembre 2023.

Nous vous proposons une comparaison des finances communales des territoires d'outre-mer en euros par habitant qui présente des avantages non négligeables. En neutralisant les effets liés à la taille démographique, cette approche standardise les données, facilitant une analyse plus équitable entre les territoires. Cependant, il est crucial de reconnaître que cette méthode ne capture pas l'intégralité des dynamiques socio-économiques propres à chaque territoire. Bien qu'elle mette en relief certaines disparités, elle pourrait occulter d'autres facteurs essentiels à la compréhension des finances locales.

Les données financières traitées sont issues des ressources financières et comptables publiées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL). Les jeux de données analysés concernent les budgets principaux et budgets annexes des communes, avec neutralisation des flux croisés.



Lorsqu'une commune reçoit 100€, d'où viennent-ils ?



Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement représentent **l'argent qu'une commune reçoit pour couvrir ses dépenses courantes**. Cet argent provient principalement des impôts locaux directs (taxe foncière et taxe d'habitation) et indirects (octroi de mer, taxe sur les carburants, etc.) et des dotations versées par l'État. Il est utilisé pour financer les services du quotidien offerts aux citoyens, tels que les écoles, l'éclairage des rues, la voirie ou encore les bibliothèques. En somme, c'est le budget qui permet à la collectivité de fonctionner au jour le jour.



Les recettes de fonctionnement des communes **ont globalement augmenté entre 2021 et 2022 en Martinique**.

+15%

d'augmentation globale des
recettes de fonctionnement

dont

+24%
en un an

d'augmentation dans
les **petites communes**



Répartition des recettes

- Impôts et taxes
- Dotations de l'Etat
- Subventions reçues
- Divers
- Biens et services



A titre de comparaison, la Guadeloupe **détient les recettes de fonctionnement les plus élevées**.

La «**recette par habitant**» nous donne une idée de combien, en moyenne, chaque habitant contribue aux finances de sa région. Une recette élevée par habitant peut montrer que la région est financièrement plus forte, peut-être parce qu'elle a plus de moyens de collecter

de l'argent, ou parce que ses habitants sont plus aisés. Mais ce n'est pas toujours aussi simple, car cela peut aussi dépendre de la façon dont l'argent est collecté ou des spécificités économiques de chaque région.



Les impôts et taxes dominent les ressources communales en Martinique



Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent l'argent que les habitants, les entreprises et autres entités payent à leur commune afin de financer les services publics locaux et les infrastructures. Par exemple, la taxe foncière si vous possédez une maison ou un terrain, l'octroi de mer applicable aux marchandises importées ou encore la taxe sur les carburants.



En examinant les montants des impôts et taxes perçus, **on observe une croissance générale.**

+5%

d'augmentation globale des **montants collectés en Martinique**

dont

+12%

d'augmentation pour les **petites communes**

d'augmentation dans les **zones les plus peuplées**

+4%

Plus de 70%

des ressources des communes proviennent des **prélèvement d'impôts et de taxes.**

L'augmentation observée des impôts et taxes ne signifie pas que les taux d'imposition ont forcément subi une hausse. En réalité, cette hausse est principalement attribuée à l'évolution croissante de l'octroi de mer en lien avec l'augmentation générale des prix en 2022. Même si la Martinique importe la même quantité de produits d'une année à l'autre, le prix de ces produits peut augmenter. De ce fait, le montant total des taxes perçues localement augmente automatiquement avec ces prix.



Les répercussions de l'inflation sur les finances communales en 2022.

En 2022, la Martinique a été confrontée à une augmentation notable des prix, particulièrement en ce qui concerne l'énergie, un élément crucial pour le fonctionnement des services municipaux. Cela signifie que pour acheter les mêmes biens et services qu'auparavant, les habitants et les institutions publiques doivent dépenser en moyenne 4,0 % de plus.

Des augmentations substantielles qui ont des répercussions directes sur le budget des communes. Ces dernières, en tant qu'entités administratives locales, sont responsables de nombreux services publics tels que

l'éclairage des rues, la climatisation des bâtiments publics et le fonctionnement des transports en commun, tous dépendants de l'énergie.

Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement des communes ont pu connaître une croissance rapide, surpassant parfois l'augmentation de leurs recettes, majoritairement issues des impôts locaux et des subventions. Cette situation a créé un déséquilibre financier, obligeant les communes à trouver des solutions pour maintenir la qualité des services offerts à la population.



+17,8%

d'augmentation sur les produits pétroliers.



+15%

d'augmentation sur les prix énergétiques.

+4%

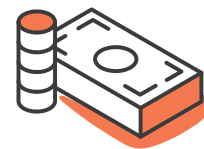
d'inflations générale sur les prix en 2022



La Guadeloupe **détient le montant d'imposition et de taxes le plus élevée.**



L'octroi de mer : un pilier de la fiscalité locale



L'octroi de mer

L'octroi de mer est une taxe appliquée sur les marchandises importées et sur le prix de l'eau potable dans certaines régions ultramarines françaises. L'objectif de cette taxe est de protéger l'industrie locale en renchérissant le coût des produits importés, rendant ainsi les produits locaux plus compétitifs en termes de prix. L'octroi de mer est également une source de revenus pour les collectivités d'Outre-mer, utilisée pour financer des services publics locaux.



Comprendre l'octroi de mer par habitant aide à évaluer comment les habitants de différentes régions contribuent à l'économie locale à travers cette taxe spécifique. Cela peut refléter la dépendance économique de la région vis-à-vis d'elle et donc des importations, la production locale, ou le pouvoir d'achat des habitants.



Avec 627€, la Martinique a le montant le plus élevé d'octroi de mer par habitant.



L'Etat soutient-il les communes ?



Dotations de l'Etat

Les dotations de l'État désignent des sommes d'argent versées par l'État aux communes pour les aider dans leur fonctionnement. Ces sommes peuvent servir, par exemple, à équilibrer les finances entre les différentes collectivités (on parle de «péréquation») ou à équilibrer la perte de certaines recettes fiscales (on parle de «compensation»).

L'analyse des contributions financières de l'État aux communes révèle une tendance marquée pour 2021 et 2022 avec un soutien accru aux petites communes qui ont bénéficié d'une augmentation majeure.

Globalement, cette évolution montre **une volonté de l'État de prioriser les petites communes**, tout en assurant un soutien continu aux zones plus densément peuplées.



+60%

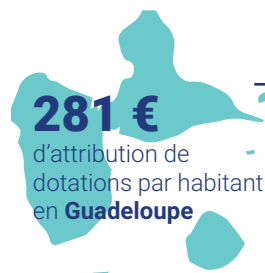
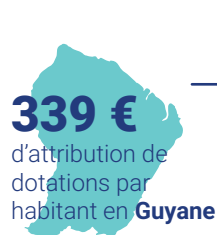
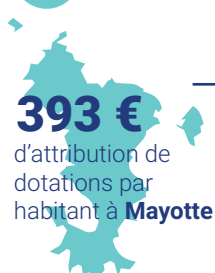
d'augmentation des fonds dans **les plus petites communes**.

soit

515€
par habitant



Mayotte **bénéficie du montant le plus élevé par habitant.**



Lorsqu'une commune dépense 100 €, où vont-ils ?



Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)

Les dépenses de fonctionnement d'une commune font référence à l'ensemble des dépenses nécessaires pour assurer son fonctionnement courant. Cela englobe par exemple les salaires des agents, les frais d'entretien des bâtiments publics, les subventions accordées aux associations, les coûts des services rendus à la population (comme le ramassage des ordures, l'éclairage public, l'entretien des bordures de route), etc.



Dans l'ensemble, la tendance générale montre **une hausse des dépenses pour toutes les communes de Martinique**.

+8%

d'augmentation globale des dépenses de fonctionnement

dont

+10%
en un an

d'augmentation dans les communes moyennement peuplées



Répartition des dépenses

- Frais de personnel
- Subventions versées
- Achat et dépenses externes
- Divers
- Intérêts bancaires



La Martinique **détient les dépenses de fonctionnement les plus élevées des régions d'Outre-mer.**

La **Martinique** dépense, en moyenne, plus pour les services et le fonctionnement par habitant. Cela ne veut pas forcément dire que les services sont meilleurs, mais que la dépense moyenne par personne est plus élevée.

Ces chiffres peuvent aider à comprendre comment l'argent est utilisé dans chaque région et à quel niveau de services les habitants peuvent s'attendre.

1 645 €
de dépenses de fonctionnement par habitant en **Martinique**

1 584 €
de dépenses de fonctionnement par habitant en **Guadeloupe**

1 381 €
de dépenses de fonctionnement par habitant à **La Réunion**

1 285 €
de dépenses de fonctionnement par habitant en **Guyane**

826 €
de dépenses de fonctionnement par habitant à **Mayotte**

Quelle est la première dépense des communes ?



Les frais de personnel

Les frais de personnel correspondent aux dépenses que la commune engage pour rémunérer ses agents et pour couvrir les coûts associés à leur emploi. Pour une mairie, cela couvre le coût des agents qui travaillent au service de la population, comme les agents des écoles et les enseignants, les agents des espaces verts, les éboueurs ou les agents administratifs en Mairie.



Dans le paysage financier des communes de Martinique, **les frais de personnel tiennent une place prépondérante.**



67€

Consacrés aux salaires et charges de personnel, sur 100€ dépensés par une commune



Toutes les communes de Martinique voient leurs frais de personnel augmenter, reflétant peut-être une tendance à **renforcer les services publics locaux ou soutenir l'emploi local.**

Cette réalité présente un défi pour la gestion communale. En effet, réduire cette part est un processus long et complexe, principalement en raison des règles encadrant la fonction publique territoriale.

Imaginez vouloir optimiser votre budget familial, mais que 67% de vos dépenses soient consacrées au loyer, une charge qui est fixe et difficilement modulable. Il s'agit de la réalité à laquelle sont confrontées les communes lorsqu'elles cherchent à équilibrer leurs finances.



Cela pose la question des ressources nécessaires pour assurer les services à la population et des ajustements budgétaires à prévoir.



La Martinique **se distingue avec des dépenses de personnel atteignant 1 106 € par habitant.**

1 106 €
de dépenses de fonctionnement par habitant en **Martinique**

1 076 €
de dépenses de fonctionnement par habitant en **Guadeloupe**

895 €
de dépenses de fonctionnement par habitant à **La Réunion**

763 €
de dépenses de fonctionnement par habitant en **Guyane**

530 €
de dépenses de fonctionnement par habitant à **Mayotte**



Il est important de comprendre que ces chiffres ne disent pas tout sur la qualité des services, mais ils donnent une idée de l'investissement de chaque commune dans son personnel. Des dépenses plus élevées peuvent indiquer un engagement plus fort envers les services publics, tandis que des dépenses plus faibles peuvent souligner une gestion plus économe ou des services publics moins étendus.

Les dépenses courantes, le second poste de dépense des budgets locaux



Les achats et dépenses externes

Les achats et dépenses externes d'une commune représentent toutes les dépenses qu'elle effectue pour acheter des biens ou des services venant de l'extérieur (eau, électricité, frais de réparation, factures de téléphone, loyer, etc). Ce sont donc tous les coûts liés à son fonctionnement quotidien, hors salaires de ses agents.



Sur une note globale, nous avons observé **une croissance des achats et dépenses externes, reflétant clairement l'impact d'une reprise économique post Covid-19.**



+6%

d'augmentation globale des **achats et dépenses externes**

dont

+16%

d'augmentation des charges dans les **petites communes**

Diminution des charges dans les **communes les plus peuplées**

-13%



La Guyane se positionne en première place avec des dépenses s'élevant à 299 € par individu.

299 €

de dépenses liées aux achats et dépenses externes par habitant en **Guyane**

259 €

de dépenses liées aux achats et dépenses externes par habitant en **Guadeloupe**

234 €

de dépenses liées aux achats et dépenses externes par habitant à **La Réunion**

216 €

de dépenses liées aux achats et dépenses externes par habitant en **Martinique**

159 €

de dépenses liées aux achats et dépenses externes par habitant à **Mayotte**

Une épargne pour préparer l'avenir



Epargne nette

Lorsque l'on parle d'épargne, on fait référence à l'argent mis de côté pour financer ses investissements après avoir tenu compte de toutes les dépenses. Imaginez recevoir un salaire chaque mois et que, après avoir payé toutes vos factures, vous décidez de mettre le reste de côté. L'argent que vous économisez est, en essence, votre «épargne». Cependant, à la différence d'un budget familial, cet argent épargné sera utilisé pour des investissements, avec pour objectif de planifier et de construire un avenir meilleur.



Pour l'essentiel, **l'épargne des communes de Martinique a connu une baisse entre 2021 et 2022.**

-14%

de diminution des épargnes dans les **grandes communes**

dont

A l'inverse, les **communes moyennement peuplées** poursuivent leur trajectoire d'amélioration.



Seules **4 communes (contre 13 un an plus tôt)** connaissent une épargne négative.

Ce ratio est moins bon que celui relevé dans d'autres géographies ultramarines puisque **la Martinique est le seul territoire qui présente une épargne négative au global.** L'épargne par habitant est un indicateur de la capacité d'une région à financer par elle-même ses investissements et à se préparer pour l'avenir. Une épargne élevée suggère qu'une région a plus de ressources financières disponibles pour des projets futurs ou pour faire face à des situations d'urgence.

Préparer l'avenir : comment les communes de Martinique investissent-elles ?



Les recettes d'investissement

En complément d'une éventuelle épargne, une commune peut utiliser d'autres recettes d'investissement pour financer ses projets d'investissement. Ces projets peuvent inclure la construction de bâtiments publics (mairie, stade, école, médiathèque, etc.), l'aménagement de l'espace public (nouvelle salle des fêtes, front de mer, etc.), l'achat de matériel durable (nouvelles voitures pour la police municipale), etc.



En termes simples, on peut comparer cela à une famille qui décide d'acheter une maison, de la rénover ou d'investir dans des équipements qui vont durer plusieurs années. Cet investissement n'est pas quotidien, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui couvrent les besoins courants comme les salaires des agents, les fournitures et achats divers, etc. Pour financer ce projet, cette famille va avoir besoin d'argent. Les recettes d'investissement vont donc représenter l'ensemble des fonds qu'elle va réunir pour mener à bien ce projet commun.

L'épargne

La commune peut utiliser de l'argent qu'elle a mis de côté dans son budget pour des projets d'investissement.

Les subventions

La commune peut obtenir une aide financière de la part de l'État, des autres collectivités locales, en particulier la CTM, ou encore de l'Union européenne. En Martinique, les subventions d'investissement représentent 66% des recettes d'investissement des communes.

Les emprunts

La commune peut décider de contracter un prêt auprès d'une banque, qu'elle remboursera sur plusieurs années. En Martinique, les communes empruntent chaque année pour financer leurs investissements, représentant un volume de 21% des recettes du même type.



Origines des recettes d'investissement (hors épargne)



- Subventions d'investissement
- Emprunts
- Divers



Mayotte **se distingue avec des recettes d'investissement atteignant 404 € par habitant.**



Comment les investissements sont-ils soutenus ?



Les subventions d'investissement

Les communes peuvent recevoir des subventions de l'État, de l'Union européenne ou des autres collectivités territoriale comme la CTM pour financer une partie de leurs projets d'investissement. Les subventions représentent une part importante des recettes d'investissement.



En examinant les chiffres, on constate **une augmentation globale des montants alloués entre 2021 et 2022.**



+8,4%

d'augmentation globale
des montants alloués.

Bien qu'il y ait eu des variations dans les montants alloués selon la taille des communes, avec une tendance générale à l'augmentation, les montants par habitant sont plus élevés dans les plus petites communes. Cela indique une distribution des ressources qui favorise proportionnellement les populations moins denses.



Mayotte **se distingue avec des dotations et subventions atteignant 334 € par habitant.**

334 €

de dotations et
subventions par
habitant à **Mayotte**

273 €

de dotations et
subventions par
habitant en **Guyane**

130 €

de dotations
et subventions
par habitant en
Martinique

127 €

de dotations et
subventions par
habitant à
La Réunion

115 €

de dotations
et subventions
par habitant en
Guadeloupe



Les communes de Martinique sont-elles trop endettées ?



L'encours de dette

L'encours de dette d'une commune représente tout l'argent que la commune doit rembourser. Cela inclut généralement des prêts qu'elle a contractés pour financer des projets d'investissement, comme la construction ou la rénovation d'équipements publics (écoles, routes, stade, médiathèque, etc.), ainsi que toutes autres formes d'emprunts. Pour comprendre simplement, on peut comparer cela à une situation personnelle : si vous remboursez un prêt immobilier pour votre maison, une voiture ou les réparations liées au dernier cyclone, etc., l'ensemble de ces sommes que vous devez encore rembourser constitue votre encours de dette.

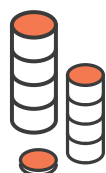
Le niveau de l'encours de dette est très important pour les communes car il a un impact sur leur capacité à emprunter davantage et sur leur santé financière générale. Si l'encours de dette est trop élevé par rapport aux ressources de la commune, cela peut limiter sa capacité à financer de nouveaux projets ou à gérer des dépenses difficiles à prévoir (inondations, glissement de terrain, sargasses, etc.).



On observe une réduction de l'endettement des communes de Martinique traduisant **une gestion prudente, une évolution positive pour leur santé financière à long terme.**

Cependant, il est important de comparer cette diminution de l'encours de la dette avec le niveau d'investissement dans les communes de Martinique. Le taux d'effort d'investissement, qui mesure le rapport entre les dépenses d'investissement et les ressources d'une commune, est un indicateur clé dans ce contexte. Un encours de dette faible pourrait, en partie, refléter un faible niveau d'investissement local.

Bien que la réduction de la dette soit en soi une bonne nouvelle, **elle soulève des questions sur la capacité et la volonté des communes à investir dans des projets d'infrastructures et de services qui sont essentiels pour le développement économique et social local.**



342 millions d'euros

de dette dans l'ensemble des communes de Martinique fin 2022

soit

20 millions d'euros

de recul par rapport à 2021



Si la dette par habitant en Martinique baisse régulièrement, **elle reste importante par rapport à celle d'autres territoires d'outre-mer.**



Les communes de Martinique ont un niveau d'épargne plus bas comparé à d'autres régions. **Ce faible niveau d'épargne les limite dans leur capacité d'endettement.**



16 ans

pour rembourser complètement toute les dettes des communes en utilisant uniquement l'épargne



Un délai supérieur à 9 ans

de désendettement est considéré comme le **seuil d'alerte**. Cette situation montre une certaine vulnérabilité dans les finances des communes

Les communes de Martinique investissent-elles suffisamment ?



Le taux d'effort

Une commune avec des ressources plus élevées a généralement plus de capacités à financer des investissements importants pour son développement. Dans ce cadre, on s'attend à ce que les grandes villes investissent proportionnellement plus que les petites communes, car elles doivent maintenir et développer des services et infrastructures à la mesure de leur population et de leur activité économique. En analysant les recettes pour estimer la taille et la capacité financière d'une commune, on obtient donc une idée de la marge dont elle dispose pour réaliser des investissements sans compromettre sa situation financière. Le taux d'effort devient alors un outil pour évaluer comment une commune gère cette capacité par rapport à ses engagements et projets d'investissement.



On souligne le faible niveau d'investissement des collectivités, qui peut être interprété **comme un signe d'une volonté de limiter l'endettement, mais aussi d'une certaine réticence au risque.**



10%

de taux d'effort
pour les communes
de Martinique



Cette approche conservatrice pourrait avoir des implications à long terme sur la qualité des services offerts à la population et sur la capacité des collectivités à répondre aux enjeux futurs, tels que la transition écologique, l'innovation technologique et l'évolution démographique.

ENSEIGNEMENTS & PERSPECTIVES

La quatrième édition de l'observatoire des communes de Martinique révèle une dynamique financière complexe et riche en enseignements.

La prédominance des frais de personnel dans les dépenses traduit la volonté des communes de maintenir un niveau de service public de qualité, malgré les contraintes financières. Face à cette réalité, le défi de gérer leur budget de façon plus efficace demeure pertinent. Il est crucial de trouver des moyens d'augmenter la performance des dépenses publiques tout en diversifiant les sources de revenu des communes, sans alourdir la charge fiscale des citoyens.

Si l'endettement des communes martiniquaises semble être maîtrisé, il existe un potentiel d'endettement plus important pour financer et mettre en œuvre les investissements nécessaires au développement du Territoire.

En définitive, ces indicateurs financiers doivent être envisagés comme des leviers pour l'élaboration de politiques publiques éclairées et responsables. Avec une approche équilibrée entre dépenses, recettes, épargne et endettement, et un œil attentif au taux d'effort, les communes de Martinique peuvent aspirer à un avenir financier stable et prospère.

Afin de développer son approche partenariale avec les collectivités locales martiniquaises, l'AFD souhaite enrichir cet Observatoire afin de mettre à disposition des décideurs locaux un outil au service du bien-être collectif et du développement durable de la Martinique.

Annexe n°1 : Glossaire

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT : La capacité d'autofinancement d'une commune est un indicateur financier qui représente la capacité de la commune à financer ses investissements avec ses propres ressources, sans avoir recours à l'emprunt.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : Les dépenses réelles de fonctionnement d'une commune représentent l'ensemble des dépenses que la commune doit engager pour réaliser ses missions de service public et pour son administration générale. Elles concernent le fonctionnement quotidien de la commune et ses services.

DÉLAI DE DÉSENMETTEMENT : La capacité de désendettement d'une commune est un indicateur financier qui mesure le temps nécessaire à une commune pour rembourser l'intégralité de sa dette, en supposant qu'elle consacre toute son épargne pour ce faire.

DOTATION DE PÉRÉQUATION : La dotation de péréquation est une somme d'argent versée par l'État aux collectivités locales qui disposent de moins de ressources, afin d'assurer des services publics de qualité égale pour tous les citoyens, indépendamment de la prospérité de leur collectivité.

DOTATION DE COMPENSATION : La dotation de compensation est une aide financière versée par l'État à certaines collectivités locales pour compenser la perte de revenus liée à des changements de législation ou de politiques publiques. Cela permet de préserver l'équilibre financier des collectivités affectées par ces changements et de maintenir le niveau de leurs services publics.

EPARGNE : L'épargne d'une commune est la différence entre ses recettes de fonctionnement et ses dépenses de fonctionnement sur une période donnée, généralement un an. C'est en quelque sorte l'argent qui reste en caisse après que la commune ait payé pour ses services quotidiens et obligations. Si on fait une analogie avec le budget d'un ménage, il s'agit de l'argent qu'une famille aurait mis de côté après avoir payé ses factures, acheté sa nourriture, et couvert ses autres dépenses courantes. Pour une commune, ces «économies» ne sont pas utilisées pour des loisirs mais pour des projets d'investissement (comme la construction de routes ou d'écoles) ou pour rembourser des dettes.

ENCOURS DE DETTE : L'encours de dette d'une commune représente le total des emprunts qu'elle doit encore rembourser à un moment donné. C'est la somme de tous les prêts que la commune a contractés et pour lesquels elle n'a pas encore remboursé le capital.

FRAIS DE PERSONNEL : Les frais de personnel d'une commune sont les dépenses liées à la rémunération de ses employés. Cela comprend les salaires, les cotisations sociales, les pensions, les avantages sociaux et toute autre forme de compensation financière accordée au personnel municipal. Ces frais représentent souvent une part importante du budget de fonctionnement d'une commune.

L'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE (OFGL) : L'OFGL est une institution dédiée à la récolte, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les finances et la gestion publique des collectivités territoriales. Sa mission est de fournir des données et statistiques actualisées pour promouvoir l'amélioration des pratiques dans la gestion locale.

L'OCTROI DE MER : L'octroi de mer est une taxe appliquée dans les régions ultrapériphériques françaises, comme les départements d'outre-mer. Elle est perçue sur les marchandises importées et certains produits fabriqués localement. Le but de cette taxe est de soutenir l'activité économique locale en protégeant les entreprises basées

dans ces territoires contre la concurrence extérieure. Les revenus générés par l'octroi de mer sont utilisés pour financer des projets publics et des services dans ces départements, contribuant ainsi à leur développement économique.

L'INFLATION : L'inflation se produit lorsque les prix à la consommation s'élèvent, diminuant ainsi la capacité de votre argent à couvrir les achats habituels. Cela signifie que vous pourriez commencer à remarquer que votre budget habituel ne suffit plus pour les mêmes courses ou services. Si les salaires ne sont pas ajustés pour compenser cette hausse des prix, il pourrait en résulter une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.

POINT D'INDICE : Le point d'indice des fonctionnaires est une valeur de référence utilisée pour calculer le salaire des employés publics en France. Chaque fonctionnaire est payé en multipliant la valeur du point d'indice par le nombre de points qu'il a accumulés grâce à son grade, son échelon et son ancienneté. Quand le gouvernement augmente la valeur du point d'indice, les salaires des fonctionnaires augmentent aussi. Cela permet d'ajuster les revenus des fonctionnaires en fonction du coût de la vie et de l'inflation.

PROJET D'INVESTISSEMENT : Le projet d'investissement d'une collectivité locale correspond à un plan de dépenses pour des améliorations ou des ajouts significatifs à ses infrastructures ou services. Cela peut inclure la construction de nouvelles écoles, l'amélioration des routes ou l'achat de nouveaux équipements pour les services publics.

TAXE FONCIÈRE : La taxe foncière est un impôt local que les propriétaires de biens immobiliers doivent payer chaque année. Elle est basée sur la valeur estimée du terrain et des bâtiments. Cette taxe contribue au budget des collectivités locales, ce qui leur permet de financer des services publics comme l'entretien des routes, l'éducation et les services d'urgence.

TAXED'HABITATION : La taxed'habitation est un impôt local payé par les personnes qui occupent un logement, qu'elles en soient propriétaires ou locataires. La taxe est calculée en fonction de la valeur du logement et peut varier d'une année à l'autre.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) : Les recettes réelles de fonctionnement d'une collectivité locale désignent l'ensemble des ressources financières qu'elle perçoit pour couvrir les dépenses quotidiennes nécessaires à son fonctionnement. Elles incluent les taxes et impôts locaux, comme la taxe d'habitation et la taxe foncière, les dotations de l'État, et les revenus des services qu'elle peut offrir, comme les transports publics ou les piscines municipales. Ces recettes permettent à la collectivité de fournir des services à ses citoyens et d'assurer la gestion courante de ses affaires.

SUBVENTION : Une subvention allouée à une collectivité locale est une somme d'argent donnée par l'État ou une autre entité (comme l'Union européenne, un autre établissement public ou une association) pour financer une partie d'un projet spécifique ou soutenir les activités et services de la collectivité. Ces fonds aident à couvrir les coûts de diverses initiatives, comme les événements culturels, les infrastructures sportives, ou l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, sans avoir à augmenter les taxes locales.

TAUX D'EFFORT : Le taux d'effort est un indicateur qui met en relation les dépenses d'une commune avec ses ressources annuelles. Les grandes villes, avec plus de recettes, tendent à investir davantage pour répondre aux besoins de leurs habitants et stimuler leur croissance. Ce taux aide à comprendre si une commune finance suffisamment ses investissements au regard des ressources qu'elle perçoit chaque année.

Annexe n°2 : Foire Aux Questions (FAQ)

Q1 : QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE DES COMMUNES DE MARTINIQUE ?

L'Observatoire des communes de Martinique est un document qui présente et analyse les finances des communes de Martinique, en utilisant un langage simple et accessible pour faciliter la compréhension de tous.

Q2 : QU'EST-CE QUE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (L'AFD) ?

L'AFD est une institution publique française qui finance et soutient des projets de développement dans les pays en développement, mais aussi dans les territoires d'outre-mer français.

Q3 : POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE COMPRENDRE LES FINANCES DES COMMUNES ?

Comprendre les finances des communes aide à mieux appréhender comment les ressources sont allouées et gérées, ce qui est crucial pour la transparence et la responsabilisation des administrations locales.

Q4 : COMMENT LES DONNÉES FINANCIÈRES DES COMMUNES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Les données sont collectées à partir de sources officielles, et elles sont ensuite analysées et présentées de manière compréhensible.

Q5 : LES INFORMATIONS SONT-ELLES MISES À JOUR RÉGULIÈREMENT ?

Oui, l'AFD s'engage à maintenir les informations à jour pour refléter les dernières données financières disponibles.

Q6 : PUIS-JE TROUVER DES INFORMATIONS SUR UNE COMMUNE EN PARTICULIER ?

Oui, un grand nombre de données concernant les budgets des collectivités locales sont rendues publiques par les ministères de l'Économie et de l'Intérieur. Vous pouvez accéder aux comptes individuels de ces collectivités en consultant la page dédiée aux «Comptes des Collectivités» sur le site impots.gouv.fr.

Q7 : COMMENT PUIS-JE UTILISER CES INFORMATIONS POUR MA COMMUNE ?

Ces informations peuvent être utilisées pour comprendre comment votre commune alloue son budget, pour évaluer ses performances financières et pour participer de manière informée à la vie civique locale.

Q8 : A QUOI SERVENT LES IMPÔTS LOCAUX QUE JE PAIE CHAQUE ANNÉE ?

L'Observatoire des communes de Martinique fournit des informations sur les recettes de votre commune, y compris les impôts locaux. Vous pouvez découvrir comment ces recettes contribuent au financement des services municipaux.

Q9 : COMMENT PUIS-JE VÉRIFIER SI MA COMMUNE INVESTIT DANS DES PROJETS QUI M'INTÉRESSENT ?

Vous pouvez consulter les données sur les investissements de votre commune sur le site internet de votre commune. Cela vous permet de suivre les initiatives qui vous tiennent à cœur.

Q10 : COMMENT PUIS-JE COMPARER LES FINANCES DE MA COMMUNE AVEC CELLES D'AUTRES COMMUNES EN MARTINIQUE ?

L'Observatoire des communes de Martinique vous permet de comparer les finances de votre commune avec celles d'autres communes de Martinique en fonction du nombre d'habitants. Vous pouvez ainsi avoir une idée de la situation financière relative.

Q11 : COMMENT PUIS-JE CONTRIBUER À AMÉLIORER LA GESTION FINANCIÈRE DE MA COMMUNE ?

Vous pouvez participer aux réunions publiques, poser des questions à vos élus locaux et utiliser les informations de l'Observatoire des communes de Martinique pour engager des discussions constructives sur la gestion des finances municipales.

Q12 : LES CITOYENS PEUVENT-ILS AVOIR UN IMPACT SUR LE BUDGET COMMUNAL ?

Oui, les citoyens peuvent influencer le budget municipal en participant aux consultations publiques, en exprimant leurs préoccupations et en proposant des idées pour l'utilisation des fonds publics.

Q13 : QUELLES SONT LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS DE MA COMMUNE ?

Vous pouvez trouver des informations sur les principales sources de revenus de votre commune dans l'Observatoire des communes de Martinique, ce qui vous donne un aperçu de sa dépendance à l'égard de certaines recettes.

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31

© Rédaction : Luc Migozzi, Camille Guignonnet, Guillaume Chiron, Jérôme Notebaert, Frank Robert, Anne-Catherine Ho Yick Cheong, David Nembrot et Lucien Zerbib.

Design : Emilie Chomereau Lamotte

Date de publication : Le 28 décembre 2023